Mayotte : La préfecture condamnée à indemniser un clandestin et sommée d'organiser son retour

25/10/2011 à 10h16

Pendant que Mayotte est en proie à des troubles comme elle n'en a jamais connu, les expulsions de personnes en situation irrégulière se poursuivent. La préfecture vient d'être condamnée à la suite d'un référé-liberté concernant un Comorien reconduit illégalement à Anjouan, selon un communiqué de la Cimade.



Le centre de rétention de Pamandzi

Saindou vit à Mayotte depuis 2002. Il a une compagne, de nationalité française, avec laquelle il a deux enfants qui sont donc français. Mercredi dernier 19 octobre, **Saindou est interpellé par la gendarmerie** sur les lieux où se déroule la manifestation contre la vie chère à Majicavo. […]

Le lendemain, jeudi, […] dès 14h00, **Saindou est expulsé vers Anjouan par avion**, «*après examen de la situation de*

l'intéressé» par les services de l'état.

Dans la soirée, **devant «*l'iniquité flagrante de cette décision*», la Cimade dépose**, au nom de Saindou, **un «*référé liberté*» […]**

Dès le 22 octobre […] le tribunal administratif se réunit pour étudier ce cas et le juge des référés, Monsieur Couturier, rend son verdict :

La préfecture est condamnée à verser 800 euros au plaignant et elle est sommée «d'organiser sans délai le retour» de Saindou sur le territoire de Mayotte.

La Cimade […] estime que «***contre les agissements expéditifs de la Préfecture, la justice fait droit à la raison***». […]

Malango Actualité – 24/10/2011